

### **Conseil Municipal - Office Public d'HLM de Besançon - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 10 juillet 1995, Mme Marie-Guite DUFAY a été désignée pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public d'HLM de Besançon.

Etant donné ses nouvelles responsabilités à la Présidence de la Régie des Quartiers de Besançon, il vous est proposé de désigner M. Maurice THIRIET pour la remplacer au Conseil d'Administration de l'Office Public d'HLM de Besançon.

**M. BONNET :** Monsieur le Maire, je vais peut-être encore passer pour un élu « pinailleur » mais je vais essayer d'être bref. Lors d'un précédent Conseil, je m'étais étonné d'un vrai faux Conseil d'Administration qui avait abouti à l'élection d'un président annoncé dans la presse pour la Régie des Quartiers. Or là on nous présente une autre présidente. Ces deux personnes de qualité n'étant pas du tout en cause, je voudrais simplement avoir quelques explications sur le changement.

**M. LE MAIRE :** Le président qui avait été désigné dans une première réunion a démissionné et le Bureau constitué a élu une nouvelle présidente, Marie-Guite DUFAY.

**Mme DUFAY :** Avec le premier Conseil d'Administration, on était, on l'avait dit, dans le provisoire car il fallait qu'un certain nombre d'affaires courantes soient réglées et il fallait lancer très rapidement le recrutement des personnels de la Régie, régisseur et directeur. Un Bureau devait donc être constitué sans tarder mais cela ne pouvait être que provisoire, car le Conseil Municipal n'avait pas statué et un certain nombre de Conseils d'Administration d'associations ne s'étaient pas réunis pour désigner officiellement leurs représentants de même que les Offices bailleurs. Le Conseil d'Administration définitif a eu lieu la semaine dernière effectivement et Jean MILLE, le Président, a souhaité ne pas continuer pour des raisons qu'il avait affirmées dès le début.

**M. LE MAIRE :** C'est la presse qui est trop rapide puisqu'elle a annoncé un président qui n'était que provisoire. Mais la présidente est maintenant définitive !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1996.*